

Les merveilles de la Paracha : Réé

Réfouah Chéléma Haïm Ben Rivka, Sarah Sim'ha Bat Chirelle

Léilouy Nichmat : Binyamin ben Netanel Mendel Chelomo, Rav Moché Ben Esther, Rav Mikhael Ben Lea, Alain Elyou ben Simha, Clarisse Bat Rivka, Sally Bat Esther
Pour la victoire du peuple Juif en Israël, la guérison des malades, la libération des captifs et la protection des soldats et des civils

« Vois, je donne devant vous aujourd'hui la bénédiction et la malédiction » (11, 26)

Pourquoi ce verset commence au singulier (Vois) et se poursuit au pluriel (devant vous) ?

Cela vient enseigner que chaque personne, individuellement, doit considérer que chacune de ses actions fait pencher la balance du monde entier, soit pour la bénédiction soit pour la malédiction. Cela fait allusion à l'enseignement de nos Sages : « L'homme doit toujours se considérer comme si le monde entier était moitié méritant, moitié coupable. S'il fait une Mitsva, il fait pencher tout le monde vers le côté du mérite. S'il commet une faute, il fait pencher le monde entier vers le côté coupable ». Ainsi, **chacun** doit voir (au singulier) que selon ses actions personnelles, Hachem donne **devant vous**, c'est à dire devant tout le monde (au pluriel) la bénédiction ou la malédiction. (Hatam Sofer)

Autre explication : Hachem dispose la même chose devant tout le monde, Sa direction du monde est la même pour tous (d'où le pluriel). Mais chacun analyse ce qu'il vit selon sa personnalité et à sa façon singulière (d'où le singulier). (Rabbi de Kotsk)

« Vois, je donne devant vous aujourd'hui la bénédiction et la malédiction » (11, 26)

Ce verset fait allusion au fait que le peuple Juif a reçu la capacité de faire clairement la différence entre la bénédiction et la malédiction, c'est à dire qu'ils peuvent discerner comme il se doit entre le bien et le mal. Parfois, il peut arriver de vouloir faire une certaine action pensant qu'elle est bonne, alors qu'en fait elle est mauvaise. S'il le veut, un Juif a la capacité de pouvoir distinguer entre ce qui est bien et ce qui est mal, de sorte à pouvoir choisir ce qui est vraiment bien, sans confusion. Cela est en allusion dans ce verset qu'il faut comprendre comme s'il disait : « Vois, je donne devant vous aujourd'hui » la capacité de distinguer entre « la bénédiction et la malédiction », entre le bien et le mal. Ainsi, il est possible de vraiment choisir ce qui est bien. (Hidouché Harim)

« Vois, je donne devant vous aujourd'hui la bénédiction et la malédiction » (11, 26)

Le terme utilisé pour dire "je" est le terme "אנוכי" (Anokhi). Les commentateurs remarquent que c'est le même mot qui introduit les 10 commandements ("Je אנוכי suis Hachem ton D.ieu"). Ainsi, ce terme fait référence à toute la Thora qui est contenue dans les 10 commandements. Et le verset dit : « Vois, אנוכי (je) donne... la bénédiction et la malédiction ». C'est à dire que la Thora elle-même donne la bénédiction et la malédiction. En effet, quand on accomplit la Thora de façon désintéressée, pour réaliser la Volonté d'Hachem uniquement, alors cela attirera la bénédiction. Mais d'un autre côté, quand on accomplit la même Thora, mais qu'on le fait pour son intérêt personnel, pour recevoir des honneurs ou encore pour s'enrichir par exemple, ou plus grave, pour tromper les autres, alors c'est cette même Thora qui donnera les punitions, D.ieu Préserve. C'est ainsi que nos Sages disent que si on est méritant, alors la Thora est une potion de vie. Mais si on ne le mérite pas, alors elle pourra devenir un poison, D.ieu Préserve. (Beer Maïm Haïm)

« La bénédiction lorsque vous écouterez... » (11, 27)

La véritable bénédiction qu'un homme peut recevoir c'est le simple fait d'écouter la Parole d'Hachem et de réaliser les Mitsvot. Or, il est dit, par rapport au Chabbat, que : « Hachem bénit le septième jour ». Ainsi, si le Chabbat a reçu la bénédiction d'Hachem, c'est donc que forcément le Chabbat est prédisposé pour qu'en ce jour, les Juifs écoutent la Parole d'Hachem. (Hidouché Harim)

« Après Hachem votre D.ieu vous marcherez... » (13, 5)

Un verset très ressemblant à celui-ci apparaît dans la Paracha de Ekev (de la semaine dernière), à la précision près qu'il est décliné

au singulier (« Après Hachem ton D.ieu tu marcheras... »), alors qu'ici, il est au pluriel. Comment le comprendre ?

En fait, dans des temps normaux, il est possible de s'isoler et servir Hachem seul. Mais, dans notre Paracha, où ce verset apparaît dans le contexte où se lèveraient des faux prophètes qui dévieraient le peuple à l'idolâtrie, quand un tel danger d'hérésie se manifeste dans le peuple, on ne peut plus servir Hachem seul, "dans son coin". Il devient nécessaire que tous se réunissent et unissent leurs forces. C'est le seul moyen de surmonter une telle épreuve et tenir bon contre les incitateurs et déviateurs. La Thora exige donc alors de servir Hachem au pluriel, que tous les serviteurs d'Hachem se mettent ensemble pour Le servir. (Imré Emet)

« Il donnera pour toi de la miséricorde » (13, 18)

Ce verset a été dit concernant la ville qui a été détournée à l'idolâtrie. La Thora recommande d'anéantir toute la ville avec ses habitants. La Thora annonce que si on fait cela, alors Hachem « donnera pour toi de la miséricorde ». En effet, après avoir exécuté une ville entière, on pourrait se dire qu'on risquerait de devenir cruel. C'est pourquoi, la Thora vient te rassurer : « Il donnera pour toi de la miséricorde ». En effet, puisque cet acte a été réalisé pour l'Honneur d'Hachem, en éliminant l'idolâtrie, ainsi on ne risque pas de devenir cruel suite à une Mitsva. Mais au contraire, Hachem te récompensera en renforçant en toi la qualité de miséricorde et de pitié. « Il donnera pour toi de la miséricorde ». (Ohr Ha'Haïm)

« Donne la dîme, tu donneras la dîme » (14, 22)

Nos Sages expliquent ce verset comme étant une allusion au fait que si tu donnes la dîme, alors tu t'enrichiras (le terme T'éasser – tu donneras la dîme, évoque le terme Tit'acher – tu t'enrichiras). Seulement, on peut constater que de nombreuses personnes ont accompli cette Mitsva et ne se sont pas enrichis pour autant ! En fait, il est enseigné : « Qui est l'homme riche, c'est celui qui est heureux de sa part ». La véritable richesse, c'est d'être capable de se d'être heureux avec les biens qu'Hachem nous a donnés. Celui qui possède de nombreux biens mais qui en veut toujours plus n'est pas réellement riche. Sa vie est remplie de frustration. Ainsi, ce que la Thora promet ici, comme récompense pour la Mitsva de donner le Maasser (la dîme), c'est d'obtenir la vraie richesse. Hachem l'aidera à acquérir cette qualité d'être heureux de sa part. En cela, il deviendra vraiment riche. (Rabbi Na'houm de Tchernobil)

« Vous ne ferez pas ainsi à Hachem votre D.ieu » (12, 4)

Ce verset peut se traduire, mot à mot : « Non vous ferez oui à Hachem votre D.ieu ». En effet, nos Sages enseignent que quand on se repent de ses fautes par amour pour Hachem (et non par seule peur de la punition), alors les fautes elles-mêmes se transforment en mérites. De plus, les fautes sont appelées "non", car ce sont des actes que l'on ne doit pas faire. Et les mérites sont appelés "oui", car ce sont des actes positifs et voulus par Hachem. Aussi, la Thora vient dire : « Non vous ferez oui à Hachem votre D.ieu », c'est à dire que du "non" et des fautes, vous en ferez du "oui" et des mérites. Mais pour atteindre ce niveau, il faut se repentir par amour pour Hachem, c'est à dire que le repentir doit être consacré « à Hachem votre D.ieu », et non par peur de la punition, car dans ce dernier cas le repentir n'est pas pour Hachem, mais pour soi, pour se préserver des punitions. (Agra Dékalla)

« N'en mange pas (du sang) pour qu'Il (Hachem) te fasse du bien... car tu fais ce qui es droit aux Yeux d'Hachem » (12, 25)

Pourquoi est-ce précisément concernant l'interdit de consommer du sang que la Thora dit que « tu fais ce qui est droit aux Yeux d'Hachem » ? Toutes les Mitsvot sont considérées comme droites devant Lui !

En fait, la consommation du sang peut paraître en soi répugnante.

Ainsi, il est possible de ne pas en manger non pas du fait de la Mitsva, mais parce que cela nous répugne. Mais alors, on peut comprendre que dans un tel cas la Mitsva n'est pas parfaite. Cependant, si quelqu'un respecte toutes les autres Mitsvot et s'éloigne des interdits de la Thora même quand elles ne le répugnent pas, alors cela prouve qu'il observe réellement les Ordres Divins. Un tel homme aura donc toute la récompense, même des interdits qui le répugnent, car il aura prouvé que de toutes les manières, il respecte l'ensemble des Mitsvot, même celles qui ne le répugnent pas. C'est ce que dit le verset : « N'en mange pas », du sang. En récompense, Hachem « te fera du bien ». Seulement, toute la récompense ne sera accordée que si « tu fais ce qui est droit aux Yeux d'Hachem », c'est à dire que tu respectes toutes les Mitsvot. Ainsi, même si tu ne manges pas du sang, malgré tout le fait de respecter toutes les Mitsvot prouvera que même cet interdit, tu la respectes pour la Mitsva et pas seulement parce que le sang te répugne. Dès lors, tu mériteras la récompense « qu'Il te fasse du bien ». (Cha'aré Sim'ha)

« Si ton frère t'incite... ou ton prochain qui est comme ton âme » (13, 7)
Rachi explique que ce prochain « qui est comme ton âme », c'est ton père. Ainsi, on peut se demander pourquoi la Thora ne dit-elle pas clairement "ou ton père".

En fait, un tel père qui incite son fils à tomber dans l'idolâtrie, ne mérite pas qu'on le considère comme un père. La Thora utilise donc une autre expression, mais ne daigne pas l'appeler et le considérer comme un père. (Korban Héani)

« Ce sera un monticule éternel » (13, 17)

Ce verset parle d'une ville qui a complètement déviée à l'idolâtrie. On détruira cette ville, qui deviendra un monticule. Le terme "monticule" se dit dans le Texte, en hébreu : "תל" (Tel), qui a pour valeur numérique 430. En effet, depuis l'annonce qu'Hachem a faite à Avraham que sa descendance sera esclave, jusqu'à la fin et la délivrance de cet exil d'Egypte, se sont passés 430 ans. Et cette délivrance, après ces 430 ans, a abouti sur le don des 10 commandements où Hachem a ordonné au peuple Juif : « Je suis l'Eternel ton D.ieu » et « Tu n'auras pas d'autres dieux que Moi ». Or, cette ville s'est éloignée de ces Paroles pour virer à l'idolâtrie. On devra donc la détruire et en faire un "monticule", un "תל", de valeur numérique 430. (D'après Rabbénu Efraïm)

« Car tu es un peuple saint pour Hachem ton D.ieu » (14, 2)

Le peuple Juif doit pouvoir être saint même quand il est uniquement devant Hachem, sans entrer les autres nations en ligne de compte. Cela signifie qu'il ne faut pas attendre que les ennemis d'Israël émettent des décrets interdisant telle ou telle Mitsva pour se réveiller et se mettre à vouloir les accomplir avec don de soi. Ainsi, ce ne doit pas être aux autres peuples de provoquer que le peuple Juif soit saint. Il doit l'être de lui-même, c'est à dire uniquement vis à vis d'Hachem. Cela est en allusion dans ce verset : « Tu es un peuple saint pour Hachem ton D.ieu », vis à vis d'Hachem simplement, et non vis à vis des autres nations, car il ne faut pas que ce soit eux, par leurs décrets, qui entraînent que tu sois saint. Tu dois être saint seulement entre toi et Hachem, sans que les autres n'aient besoin d'agir pour que tu sois saint. (Divré Cha'aré Haïm)

« Tu envelopperas l'argent dans ta main et tu iras à l'endroit qu'Hachem ton D.ieu a choisi » (14, 25)

Nos Sages disent que de tout l'argent dont un homme dispose dans son compte, la seule richesse qui lui appartient réellement, c'est celle qu'il dépense pour accomplir des Mitsvot et des bonnes actions, comme la Tsedaka ou autres. Tous les autres moyens dont il dispose n'est pas vraiment à lui, car tout d'abord il peut le perdre, mais aussi il ne l'emportera pas avec lui après sa mort. Ce qui n'est pas le cas de toutes les Mitsvot qu'il aura réalisées avec son argent. Ce principe est en allusion dans ce verset : « Tu envelopperas l'argent dans ta main », pour que l'argent soit enveloppé dans ta main, c'est à dire qu'il soit réellement à toi, il faut que tu prennes cet argent et que « tu ailles » le dépenser « à l'endroit qu'Hachem ton D.ieu a choisi ». C'est à dire que tu l'utilises pour réaliser la

Volonté d'Hachem et les Mitsvot. Seul cet argent t'appartient complètement et est réellement "dans ta main". (Daat Sofer)

« Ton cœur ne sera pas mauvais en lui donnant (la Tsedaka) » (15, 10)

Ce verset enjoint que quand on donne de la Tsedaka à un pauvre, il faut le faire avec amour et joie, et pas avec un cœur mauvais et attristé. Mais, le Texte peut aussi faire allusion au fait que la Mitsva de la Tsedaka permet de mériter d'enlever la cruauté du cœur. Dès lors, il faut comprendre le verset ainsi : « Ton cœur ne sera pas mauvais », c'est à dire que tu mériteras que ton cœur ne soit pas mauvais ni cruel. Comment ? « En lui donnant » ! En accomplissant cette Mitsva de donner la Tsedaka au pauvre. C'est que cette Mitsva apporte comme récompense le fait d'adoucir le cœur et le rendre bon, comme on peut le comprendre. (Beth Yits'hak)

« Donne tu lui donneras, et ton cœur ne sera pas mauvais en lui donnant » (15, 10)

La Thora vient ici donner un conseil à celui qui est attaché à son argent et qui a du mal à donner aux pauvres. Cette personne doit multiplier les dons, même de petites sommes. C'est en s'habituant de cette façon à donner de la Tsedaka avec des sommes raisonnables, qui ne lui sont pas particulièrement difficiles à donner, qu'il en viendra à acquérir la qualité de charité jusqu'à ce que le don ne lui soit plus difficile. C'est ce que la Thora recommande : « Donne tu donneras ». Cette répétition (donne tu donneras) vient suggérer que l'homme doit répéter les actes de charité. Par cela, tu en viendras à ce que « ton cœur ne sera pas mauvais pas en lui donnant », c'est à dire que le fait de donner ne te sera plus difficile. (Keli Hemda)

« Ce ne devra pas être difficile à tes yeux de le libérer » (15, 18)

Certes, l'esclave a aidé son maître dans son travail quotidien et lui a permis de gagner plus en fournissant moins d'efforts. C'est pourquoi, le fait de le libérer pourrait être vécu par son maître comme quelque chose de difficile. Aussi, la Thora vient lui dire : « Ce ne devra pas être difficile à tes yeux de le libérer ». Et tu ne devras pas te préoccuper du fait que tu n'auras plus cette aide précieuse. En effet, le verset continue et promet : « Hachem ton D.ieu te bénira dans tout ce que tu feras », c'est à dire que dans tous les domaines où tu as pris l'habitude d'utiliser son aide, à présent Hachem t'enverra Sa Bénédiction pour que tu réussisses à le faire seul. Il « te bénira dans tout ce que tu feras » sans l'esclave, comme quand tu le faisais avec son aide. (Oznaïm LaThora)

« Chaque homme, selon le don de sa main... » (16, 17)

Le Texte parle de la Mitsva de se réjouir pendant les fêtes et d'apporter des offrandes de fête, chacun selon ses moyens. Mais ce verset vient aussi faire allusion au fait que la valeur d'un homme ne se mesure pas selon sa richesse, selon l'importance des biens qu'il possède, mais plutôt selon sa générosité, selon les biens et l'argent qu'il donne à la Tsedaka. « Chaque homme », la valeur de "chaque homme" se mesure « selon le don de sa main », selon sa générosité et ce qu'il donne pour les Mitsvot. (Rav Chimchon Refaël Hirch)

« Un homme, selon le don de sa main, selon la bénédiction d'Hachem ton D.ieu qu'Il te donne » (16, 17)

Ce verset indique que chacun devra se réjouir pendant les fêtes selon les moyens dont Hachem l'a gratifié. Mais le Texte vient aussi faire allusion à une autre notion. En effet, le monde appartient intégralement à Hachem. Ainsi, l'homme n'a rien qui lui appartient. Et quand il donne quelque chose, en fait il ne donne pas de ce qui lui appartient mais de ce qui appartient à Hachem. Malgré tout, nos Sages disent que quand on récite la bénédiction sur les choses de ce monde, alors on en fait l'acquisition. La bénédiction permet d'acquérir ce qui appartenait jusque-là à Hachem. Cela est en allusion dans ce verset : « Un homme selon le don de sa main ». Mais comment peut-on parler du "don de sa main", alors que tout appartient à Hachem et non à l'homme ? A cela, le verset répond : « Selon la bénédiction d'Hachem ton D.ieu », quand on récite la bénédiction à Hachem, alors par là on acquiert les biens de ce monde, qui deviennent dès lors "le don de sa main". Car par la bénédiction, « Il te donne », Hachem te donne les biens de ce monde qui étaient jusque là entre Ses Mains. Par la bénédiction, Il te les donne. (Hatam Sofer)